

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2005

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille cinq, le quinze juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM SEUILLOT, LECLERCQ, M NIVERT, Mme GRIZARD, MM.MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, LAGRANGE, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M. DECHERY, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG

Procurations :

Mme BELMIN	à M. NIVERT
M. PROUTS	à M. TACCON
Mme HIRSCH-ROBINSON	à Mme LEQUELLENEC
Mme DESVALLEES	à Mme LAGRANGE
M. DOYEN	à Mme LACROIX-COQUILLAUD
Mme BARTHOT	à M. TRUFFET
M. BONY	à M. DECHERY

Absents : M. LEBEGUE

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur LECLERCQ fait l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Madame le Maire informe le Conseil des évènements du week end du 10/06/05 et de la recrudescence de violence dont un jeune bacot hospitalisé en réanimation a été victime. Elle souligne l'émotion partagée avec la famille, les parents et les jeunes de Bois le Roi. La police accueille tous les témoignages. Ces faits sont inqualifiables.

Par ailleurs, Madame le Maire dit que le parking de l'Eglise, a été le siège de dégradations diverses: lacération des barnums, tags sur l'estrade et sur les murs visant personnellement madame DELPORTE, donnant ainsi à penser que ce sont des bacots, qui seraient à l'origine des faits, ce qui est d'autant plus regrettable. Le bal organisé par le Comité des Fêtes a rencontré un bon succès, ce qui a récompensé les membres du Comité des Fêtes de leurs efforts. Madame le Maire remercie tous ceux qui ont participé à la réparation des dégradations et à l'organisation de ce bal.

Monsieur LUDWIG dit qu'il condamne avec force ces pratiques inqualifiables.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle condamne également cette violence.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle réprovoque ces pratiques.

Monsieur MONPERT dit que les tags sont d'autant plus surprenant que la commune n'a été saisie d'aucune plainte ni protestation avant ni après le bal.

Madame le Maire dit que le Comité des Fêtes a fait un travail remarquable.

Madame GRIZARD fait un point d'information sur la création d'une 8^o classe en maternelle. A ce jour, on enregistre 213 inscrits dont 3 enfants en intégration, soit une moyenne de plus 30 enfants par classe. Les années précédentes le consensus s'était établi pour convenir que les effectifs ne

dépasseraient pas 30 enfants/classe, donc que l'ouverture serait accordée au-delà de 210 inscrits. Pour la rentrée 2005-2006, l'inspection académique propose une ouverture conditionnelle, mais il semble que le seuil d'ouverture serait élevé à 219 enfants.

Madame GRIZARD dit que c'est inadmissible et soumet au Conseil un projet de lettre (texte joint).

Monsieur LUDWIG demande combien d'enfants étaient présents à la rentrée 2004.

Madame GRIZARD dit qu'ils étaient 196, du fait des inscriptions hors de Bois le Roi, les parents ayant besoin de s'organiser.

Monsieur LUDWIG dit que l'Inspection académique prend en compte le taux de fuite et qu'il n'y a pas de texte sur le nombre d'élèves par classe.

Madame GRIZARD dit que la circulaire GUICHARD fait des préconisations sur le nombre d'élèves et que l'Inspection met les moyens où elle peut, mais il y a aussi des difficultés à Bois le Roi.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, approuve le projet de texte à l'Inspection Académique.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2005.

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 11 mai 2005 à l'approbation du Conseil.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que Madame BARTHOT se plaint que les deux lettres promises pages 6 et 7 n'ont pas été remises aux conseillers municipaux.

Madame le Maire dit qu'elles seront remises dans les prochains jours.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que Madame BARTHOT se plaint de n'avoir pas reçu le rapport des pompiers.

Madame le Maire dit que le rapport pour cette année n'est pas parvenu en Mairie.

Monsieur LUDWIG dit que les documents de travail sur l'aménagement de la Place de la Gare, déjà demandés à l'occasion des demandes de subventions, n'ont pas été communiqués.

Madame le Maire dit qu'ils le seront dans les prochains jours.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2005 est **approuvé** par :

Voix pour : 27 voix

Abstention : 0 voix

Voix contre : 1 voix (Mme BARTHOT)

1/ Compte administratif 2004 de la Commune

Madame le Maire quitte la séance, monsieur SEUILLLOT, Premier Adjoint, est désigné Président de séance à l'unanimité.

Monsieur LEFEVRE expose les éléments ci-après du Compte Administratif 2004 de la commune. Ces éléments ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances en date du 1/06/05. (Compte rendu joint à la convocation des élus).

SECTION de FONCTIONNEMENT

Le budget 2004 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 5 590 111.79 € qui se décompose de la manière suivante :

- Budget Primitif	4 500 490.00 €
- DM n° 1	219 504.00 €
- DM n° 2	0.00 €
- DM n° 3	20 372.44 €
- Budget Supplémentaire	849 745.35 €

Les chiffres du compte administratif 2004 sont les suivants :

DEPENSES	TOTAL REALISE
Total 011 - Charges à caractère général	1 419 178.80
Total 012 -Charges de personnel	1 911 016.83

Total 65 -Autres charges gestion courante	549 129.23
Total 66 -Charges financières	170 511.85
Total 67 -Charges exceptionnelles	45 202.85
Total 68 -Amortissements	128 010.20
TOTAL	4 223 049.76

RECETTES	TOTAL REALISE
Total 013 -Atténuation de charges	96 123.51
Total 70 -Vente de produits	446 232.18
Total 73 -Impôts et taxes	3 299 422.21
Total 74 -Dotations, subventions	959 686.73
Total 75 -Autres produits de gestion courante	69 774.08
Total 76 - Produits financiers	685.37
Total 77 - Produits exceptionnels	15 196.78
TOTAL	4 887 120.86

RESULTAT de FONCTIONNEMENT

DEPENSES	- 4 223 049.76
RECETTES	+ 4 887 120.86
EXCEDENT	+ 664 071.10

SECTION d'INVESTISSEMENT

Le budget 2004 été voté en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 2 297 355.42 € qui se décompose de la manière suivante :

- Budget primitif	1 900 985.00 €
- DM n°1	0.00 €
- DM n°2	0.00 €
- DM n°3	5 376.44 €
- Budget supplémentaire	390 993.98 €

Les chiffres du compte administratif 2004 sont les suivants :

DEPENSES	TOTAL REALISE
Total 16 -Remboursement d'emprunts	497 963.15
Total 19 - Différence sur réalisations immob	1 151.15
Total 20 -Immobilisations incorporelles	3 158.36
Total 21 - Immobilisations corporelles	774 116.79
Total 23 -Immobilisations en cours	85 963.57
TOTAL	1 362 353.02

RECETTES	TOTAL REALISE
Total 10 - Dotations	142 175.36
Total 13 -Subventions d'investissement	114 173.94
Total 16 -Emprunts	40 968.63
Total 21 - Immobilisations corporelles	3 698.58
Total 28 - Amortissement des immobilisations	128 010.20
TOTAL	429 026.71

RESULTAT d'INVESTISSEMENT

DEPENSES	-1 362 353.02
RECETTES	+429 026.71
DEFICIT	- 933 326.31

RESTES A REALISER 2004	
DEPENSES	- 560 423.46
RECETTES	+ 324 918.13
TOTAL	- 235 505.33

Le résultat d'investissement étant déficitaire par rapport aux restes à réaliser 2004, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat suivant pour 2004:

- 1°) de la clôture 2003
- 2°) du résultat 2004

Résultat à la clôture de l'exercice 2003	+ 151 167.59
Résultat de l'exercice 2004	- 933 326.31

D'où

Résultat de clôture de l'exercice 2004	- 782 158.72
Solde des restes à réaliser 2004 (D - R)	- 235 505.33
Dépenses 560 423.46 - Recettes 324 918.13	
Total	- 1 017 664.05

Affectation du résultat pour 2004 : 1 017 664.05€ prélevés sur l'excédent de fonctionnement et inscrit en recettes d'investissement à l'article 1 068.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2003	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2004	RESULTAT DE L'EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE 2004
INVESTISSEMENT	151 167.59		-933 326.31	-782 158.72
FONCTIONNEMENT	757 132.16	20 960.20	664 071.10	1 400 243.06
TOTAL	908 299.75	20 960.20	-269 255.21	618 084.34

Considérant que ce Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion transmis par le Receveur Municipal, Monsieur TACCON fait une présentation rétrospective du compte administratif depuis 2002 (dossier complet disponible en Mairie).

Madame BLAIS-PERRIN demande si, page 3, le nombre d'habitants est bien de 5430 habitants, et dit que page 3, il n'y a que 2 structures intercommunales (SIA et Syndicat de Gestion du Collège) qui figure dans la rubrique « participation aux organismes de coopération intercommunale ». Madame BLAIS-PERRIN demande si la Communauté de Communes est définitivement enterrée, car elle devrait figurer dans cette rubrique.

Monsieur LECLERCQ dit que la communauté de communes n'a pas à figurer là car il n'y a pas de participation financière de la commune, la communauté qui a son propre financement apparaît plus loin dans le budget.

Madame BLAIS-PERRIN dit que l'étude rétrospective est intéressante mais qu'une étude comparative avec les autres communes serait appréciable.

Madame BLAIS-PERRIN demande pourquoi page 17, les revenus immobiliers sont à la hausse et si c'est consécutif à la hausse des tarifs.

Monsieur LEFEVRE dit que c'est bien cela.

Madame BLAIS-PERRIN demande à quoi correspond le remboursement sur rémunération du personnel.

Monsieur LEFEVRE dit que c'est l'assurance qui vient compenser le maintien de salaire aux fonctionnaires en arrêt de travail.

Madame BLAIS-PERRIN demande à quoi correspondent, page 22, les restes à réaliser à hauteur de 324 000€ en recettes.

Monsieur LEFEVRE dit que ce sont les subventions de l'Etat, de la Région et du Département qui restent à encaisser mais qui sont suspendues à la réalisation des travaux qui a pris un peu de retard.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'au tableau des emprunts page 98, figure une dette ancienne de 446 000€ à un taux d'intérêt très élevé et qu'il conviendrait de la renégocier.

Monsieur LEFEVRE dit que les renégociations ont déjà été faites, et que sur cet emprunt, les intérêts sont remboursés, reste le capital, l'étude a montré que cette renégociation serait coûteuse.

Madame BLAIS-PERRIN dit que le compte administratif révèle un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, que ce dernier terme est trompeur et qu'il faut le comprendre comme un besoin d'investissement, qu'en fait la commune a une forte capacité d'épargne (l'équivalent d'une année d'investissement), et qu'il serait intéressant d'avoir le solde moyen par le trésorier.

Monsieur TACCON dit que cette épargne est nécessaire pour financer les investissements à venir sans recours excessif à l'emprunt.

Madame BLAIS-PERRIN dit que Bois le Roi aurait les moyens d'avoir une politique de services plus ambitieuse, et qu'il faut réfléchir au moyen de supprimer les abattements sur les gros revenus et de recourir au crédit de trésorerie pour limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur LEFEVRE dit que la commune n'a pas emprunté depuis 2 ans.

Madame BLAIS-PERRIN dit que s'il y avait eu emprunt depuis deux ans, on se demanderait pourquoi faire, qu'il y a encore un emprunt de 446 000€ souscrit à 7% en 1995, et que même les particuliers ont renégocié.

Monsieur LECLERCQ dit que les emprunts ont été renégociés, sur ce dernier prêt, les intérêts sont payés, reste le capital, il n'y a pas d'intérêt à négocier.

Monsieur le Premier Maire Adjoint demande au Conseil de bien vouloir voter le Compte Administratif 2004 de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence du Maire adjoint, par ;

Voix pour : 19

Abstentions : 3 (M DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN),

Voix contre : 5 (M DOYEN, Mme BARTHOT, MM TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M LUDWIG)

Madame le Maire n'a pas participé au vote,

Arrête le Compte Administratif 2004 de la Commune

Monsieur LUDWIG dit qu'il vote contre dans l'attente du résultat de la requête en annulation pendante sur la légalité de versements faits à des associations.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle s'associe à la position de Monsieur LUDWIG, et qu'elle a déjà dénoncé la politique du bas de laine.

Monsieur DECHERY dit que son groupe s'abstient comme il s'est abstenu sur le vote du budget. Ce vote n'est pas dirigé contre les comptes.

2/ COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2004

Monsieur LEFEVRE présente le Compte de Gestion de l'exercice 2004 de la ville de Bois le Roi produit par Monsieur le Receveur municipal dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES	429 026.71	4 887 120.86	5 316 147.57
DEPENSES NETTES	1 362 353.02	4 223 049.76	5 585 402.78
RESULTAT Excédent..... Déficit	(D) 933 326.31	(E) 664 071.10	269 255.21

Constatant que les écritures retracées par le Compte Administratif et par le Compte de Gestion sont en parfaite concordance ; Monsieur le Premier Maire adjoint demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget communal 2004.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle vote contre le compte de gestion.

Monsieur LECLERCQ dit que cela revient à dire que le receveur municipal n'a pas bien fait son travail.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que, si on était logique, on s'abstiendrait.

Monsieur LUDWIG dit que les mandats et virements des subventions aux associations sont illégaux, et que le receveur y a donné suite, qu'il ne cautionne pas cette illégalité.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence du Maire adjoint, après en avoir délibéré par ;

Voix pour : 19

Abstentions : 3 (M DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN),

Voix contre : 5 (M DOYEN, Mme BARTHOT, MM TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M LUDWIG)

Madame le Maire n'a pas participé au vote,

Approuve le Compte de Gestion du budget de la Commune établi pour l'exercice 2004 par Monsieur le Receveur Municipal.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2004 – SERVICE DE L'EAU

Monsieur LEFEVRE présente le Compte Administratif de l'exercice 2004 du budget annexe de l'eau potable dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES	167 866.62	176 460.78	344 327.40
DEPENSES NETTES	216 275.37	103 158.20	319 433.57
RESULTAT Excédent Déficit	(D) 48 408.75	(E) 73 302.58	(E) 24 893.83

COMPTE ADMINISTRATIF EAU	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2003	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2004	RESULTAT DE L'EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE 2004
INVESTISSEMENT	26 912.74	/	-48 408.75	-21 496.01
FONCTIONNEMENT	252 182.59	2 425.59	73 302.58	323 059.58
TOTAL	279 095.33	2 425.59	24 893.83	301 563.57

Considérant que ce Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Monsieur le Premier Maire adjoint, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 23

Abstentions : 0

Voix contre : 4 (M DOYEN, Mme BARTHOT, MM TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Madame le Maire n'a pas participé au vote.

ARRETE le Compte Administratif de l'exercice 2004 du budget annexe de l'Eau potable.

4/ COMPTE DE GESTION 2004 – SERVICE DE L'EAU

Monsieur LEFEVRE présente le Compte de Gestion de l'exercice 2004 du Service de l'Eau de la Ville de Bois le Roi, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES	167 866.62	176 460.78	344 327.40
DEPENSES NETTES	216 275.37	103 158.20	319 433.57
RESULTAT Excédent Déficit	(D) 48 408.75	(E) 73 302.58	24 893.83

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du Compte Administratif et celle du Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Premier Maire adjoint, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 23

Abstentions : 4 (M DOYEN, Mme BARTHOT, MM TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Voix contre : 0

Madame le Maire n'a pas participé au vote.

APPROUVE le Compte de Gestion du Service de l'Eau de la Ville de Bois le Roi, établi pour l'exercice 2004 par Monsieur le Receveur Municipal.

5/ AFFECTATION DU RESULTAT 2004 - COMMUNE

Madame le Maire rejoint l'assistance.

Monsieur TACCON présente des documents de synthèse disponibles en Mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du Compte Administratif 2004

- Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2004 :	664 071.10
- Résultat antérieur reporté :	736 171.96
- Disponible à l'affectation :	1 400 243.06
- Besoin de financement de l'exercice 2004 :	-933 326.31
- Solde antérieur (excédentaire) :	151 167.59
Solde des restes à réaliser 2004 :	-235 505.33

Total à couvrir par affectation du résultat : 1 017 664.05

Excédent de fonctionnement à reporter : 382 579.01

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Monsieur le Maire adjoint, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 20

Abstentions : 8 (M DOYEN, Mme BARTHOT, M TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG)

Voix contre : 0

DECIDE d'affecter la somme de 1 017 664.05 € en recettes d'investissement

6/ DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire demande au Conseil de vouloir adopter la décision modificative n°3 ci-après :

1°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Reprise des restes à réaliser 2004

Dépenses : **560 423.46 €**

Reprise du déficit d'investissement cumulé 2004 : **782 158.72 €**

Dont :

Résultat clôture 2003 + 151 167.59 €

Résultat exercice 2004 - 933 326.31 €

Nouveaux crédits demandés

Logiciels pour bibliothèque **1 000.00 €**

Acquisition de matériel informatique **3 000.00 €**

Acquisition Œuvres d'Art **1 500.00 €**

Installation Voirie **3 000.00 €**

Dépenses imprévues **20 000.00 €**

Soit un total de DEPENSES de 1 371 082.18 €

RECETTES

Reprises des restes à réaliser 2004

Recettes : **324 918.13 €**

Affectation du résultat 2004 : **1 017 664.05 €**

Dont :

Déficit cumulé 2004 - 782 158.72 €

Différence RAR Dépenses/Recettes - 235 505.33 €

Virement de la section de fonctionnement : **271 979.01 €**

Total des RECETTES de 1 614 561.19 €

Afin d'équilibrer les recettes (1 614 561.19 €) par rapport aux dépenses (1 371 082.18 €) diminution de l'emprunt en recettes de **- 243 479.01 €**

Soit un total de RECETTES de 1 371 082.18 €

2°) SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES

Reprise de l'excédent de fonctionnement : **382 579.01 €**

Dont :

Résultat de clôture 2004 : + 1 400 243.06 €

Affectation du résultat: - 1 017 664.05 €

DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

- Subventions aux Associations 87 900.00 €

- Livres Gustave Mathieu/DVD 2 700.00 €

- Dépenses imprévues 20 000.00 €

- Virement à la section investissement 271 979.01 €

Soit un total de **382 579.01 €**

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2005		DM n° 3		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
RAR					
205 - Concess/Licences	8 870.00		651.80		9 521.80
2111 - Terrains nus	22 541.00		8 171.00		30 712.00
2128 - Agence/Aménagt	91 100.00		7 371.02		98 471.02
2135 - Installation gales	70 500.00		74 011.25		144 511.25
21534 - Réseaux électrifi.	145 500.00		150 182.40		295 682.40
2158 - Autres matériels	9 025.00		864.11		9 889.11
2183 - Matériel bureau	6 500.00		1 781.81		8 281.81
2184 - Mobilier	27 324.00		3 369.62		30 693.62
2188 - Autres immo corp.	6 841.00		1 169.21		8 010.21
2313 - Constructions	1 816 713.00		210 492.67		2 027 205.67
2315 - Immos en cours	575 248.00		102 358.57		677 606.57
Nouveaux crédits					
001 - Déficit reporté	0.00		782 158.72		782 158.72
205 - Conces/licences			1 000.00		1 000.00
2183 - Matériel informat	6 500.00		3 000.00		9 500.00
2161 - Œuvres d'art	0.00		1 500.00		1 500.00
2152 - Installation de voirie	3 000.00		3 000.00		6 000.00
020 - Dépenses imprévues	0.00		20 000.00		20 000.00
TOTAL	2 789 662.00		1 371 082.18		4 160 744.18

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2005		DM n° 3		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
RAR					
1341 - DGE		181 750.00		18 408.13	200 158.13
1382 - Subvent Région		375 375.00		268 800.00	644 175.00
1383 - Subv Départ		359 294.00		37 710.00	397 004.00
Nouveaux crédits					
1068 - Affectation résultat		0.00		1 017 664.05	1 017 664.05
021 - Virement sect fonct		459 689.00		271 979.01	731 668.01
1641 - Emprunts		1 040 680.00		-243 479.01	797 201.99
TOTAL		2 416 788.00		1 371 082.18	3 787 870.18

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2005		DM n° 3		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTE S	TOTAL BP+DM
DEPENSES					
6065 – Livres/DVD	13 100.00		2 700.00		15 800.00
65748 - Subventions	338 700.00		87 900.00		426 600.00
022 – Dépenses imprévues	12 056.50		20 000.00		32 056.50
023 – Virement à invest	459 689.00		271 979.01		731 668.01
TOTAL	823 545.50		382 579.01		1 206 124.51

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2005		DM n° 3		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSE S	RECETTES	TOTAL BP+DM
RECETTES					
002 – Excédent reporté		0.00		382 579.01	382 579.01
TOTAL		0.00		382 579.01	382 579.01

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par ;

Voix pour : 20

Abstentions : 8 (M DOYEN, Mme BARTHOT, M TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG)

Voix contre : 0

Approuve la Décision Modificative n°3 du Budget Communal.

7/ AFFECTATION DU RESULTAT 2004 – SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver l'affectation du résultat :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les résultats du Compte Administratif 2004

- Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2004 :	73 302.58
- Résultat antérieur reporté :	249 757.00
- Disponible à l'affectation :	323 059.58
- Besoin de financement de l'exercice 2004 :	- 48 408.75
- Solde antérieur (excédentaire) :	+26 912.74
Solde des restes à réaliser 2004 :	- 50 947.45

Total à couvrir par affectation du résultat : - 72 443.46

Excédent de fonctionnement à reporter : +250 616.12

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par.

Voix pour : 24

Abstentions : 4 (M DOYEN, Mme BARTHOT, M TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Voix contre : 0

DECIDE d'affecter la somme de 72 443.46 € en recettes d'investissement

8/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – SERVICE de l'EAU

Madame le Maire demande au Conseil de vouloir adopter la décision modificative ci-après :

1°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Reprise des restes à réaliser 2004
Dépenses : **100 602.61 €**

Reprise du déficit d'investissement cumulé 2004 : **21 496.01 €**

Dont :

Résultat clôture 2003 + 26 912.74

Résultat exercice 2004 - 48 408.75

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes d'investissement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Fourniture d'une pompe à forage : **5 350.00 €**

Travaux divers : **245 266.12 €**

RECETTES

Reprises des restes à réaliser 2004
Recettes : **49 655.16 €**

Affectation du résultat 2004 : **72 443.46 €**

Dont :

Déficit cumulé 2004 - 21 496.01 €

Différence RAR Dépenses/Recettes - 50 947.45 €

Virement de la section de fonctionnement : **250 616.12 €**

2°) SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES

Reprise de l'excédent de fonctionnement : **250 616.12 €**

Dont :

Résultat de clôture 2004 : + 323 059.58 €

Affectation du résultat: - 72 443.46 €

DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Virement à la section investissement **250 616.12 €**

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2005		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
RAR					
2315 – Travaux (HT)	93 400.00		84 115.90		177 515.90
276 – (Travaux TVA)	11 760.00		16 486.71		28 246.71
Nouveaux crédits					
001 – Déficit reporté	0.00		21 496.01		21 496.01
217 – Matériel spécifique			5 350.00		0.00
2315 – Travaux (Equilibre)			245 266.12		250 616.12
TOTAL	105 160.00		372 714.74		477 874.74

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2005		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
RAR					
1341 – Subv Equip		0.00		33 168.45	33 168.45
276 – Récup TVA		11 760.00		16 486.71	28 246.71
Nouveaux crédits					
1068 – Affectation résultat		0.00		72 443.46	72 443.46
021 – Virement sect fonct				250 616.12	
TOTAL		11 760.00		372 714.74	133 858.62

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2005		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
023 – Virement à invest	89 902.00		250 616.12		340 518.12
TOTAL	89 902.00		250 616.12		340 518.12

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2005		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
002 – Excédent reporté		0.00		250 616.12	250 616.12
TOTAL		0.00		250 616.12	250 616.12

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par.

Voix pour : 24

Abstentions : 4 (M DOYEN, Mme BARTHOT, M TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Voix contre : 0

Approuve la décision modificative n°1 du budget du service de l'eau.

9/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire rappelle au Conseillers que, par délibération du 9 mars 2005, le Conseil Municipal a réparti entre les associations la somme de 216 100€ prise sur l'enveloppe globale d'un montant de 338 700€, selon le détail ci-après.

Cette répartition est proposée au vote comme suit :

SUBVENTIONS 2005

Dénomination de l'Association	Montant proposé
Trait d'Union	104 000 €
U.S.B.	60 000 €
Football Club	25 000 €
Amicale du Personnel	5 000 €
Les Fermiers Bacots	3 500 €

Club de l'Age d'Or	2 900 €
Génération Artistique Héricy	2 150 €
Bois le Roi Jumelage	2 000 €
Bois-le-Roi Audiovisuel	2 000 €
Comité des Fêtes	1 300 €
FNACA	900 €
Culture Mômes	700 €
Ecole Olivier Métra	700 €
Ecole Maternelle Lesourd	500 €
Club des Cadres et Entrepreneurs 77	500 €
Ecole Les Viarons	500 €
Sugau Vallée-Verte	350 €
Secours Populaire Français Melun	300 €
Croix Rouge Française Fontainebleau	300 €
Secours catholique	300 €
Association des Amis de l'Orgue	200 €
Le Grand Barbeau	150 €
Les Tacots Bacots	150 €
Société de Chasse	150 €
A.C.Ju.S.E Association Contrôle Judiciaire Socio-Educatif Seine & Marne	100 €
Les Jardiniers de France	100 €
Les Amis de la Forêt de Fontainebleau	100 €
Total	213 850 €

Subventions exceptionnelles

BLR Jumelage Pigeon Vole	2 250 €
TOTAL :	216 100€

Pour mémoire, le Conseil a voté à deux reprises une avance de 38 000€ (hors subvention) à la crèche et une avance de 56 750€ (pris sur les 104 000€) au Trait d'Union par délibération du 26/01/05.

Pour satisfaire les besoins des associations tout en tirant les conséquences de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine, Madame le Maire propose au Conseil d'abonder les chiffres ci-dessus comme suit :

Trait d'Union (bébé accueil)	21 000 €
Crèche	187 000 €*
Subventions exceptionnelles sur projets	2 500 €

*150 000€ de subvention pour 2005 dont 76 000€ d'avances déjà versées, et 37 000€ d'aide ponctuelle compte tenu des arriérés.

TOTAL :	210 500€
TOTAL GENERAL :	426 600€
BP 2005 :	- 338 700€

La dotation initiale étant de 338 700€, il convient par décision modificative de rajouter 87 900€ à l'article 65 748 du budget.

Monsieur MONPERT fait une présentation projetée des subventions à la crèche depuis 2001 et des comptes faisant apparaître un déficit imputable aux charges, à une indemnité de licenciement, des cotisations retraites non réglées, des subventions non versées par l'EPCI.
Monsieur MONPERT ajoute que la comparaison avec d'autres crèches municipales joue plutôt en faveur de la crèche associative qui se montre moins coûteuse.

Monsieur MONPERT dit qu'il se dégage des comptes un besoin de financement pour 2005 de 150 000€ et un déficit à couvrir de 37 000€, par une subvention exceptionnelle.

Madame BLAIS-PERRIN souligne le désengagement financier de l'Etat à travers la Prestation Sociale Unique.

Monsieur LUDWIG remercie monsieur MONPERT pour l'exposé très clair à joindre au compte rendu et afficher.

Madame le Maire dit que l'exposé sera affiché si la place le permet et reste de toute façon consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** ;

Approuve l'attribution des subventions aux associations ci-dessus.

Madame le Maire donne lecture du texte (joint), au sujet de la subvention aux associations.

Monsieur DECHERY dit qu'il est favorable aux versements de subventions aux associations et aussi favorable à ce que la Communauté de Communes respecte la loi et subventionne ce qu'elle doit subventionner. Il faut voir les moyens juridiques pour y parvenir.

Monsieur LUDWIG dit que le budget primitif de la Communauté de Communes n'a pas été voté en 2005, qu'il faut attendre de voir ce que fera la Chambre Régionale des Comptes d'ici le mois d'octobre, et si la chambre inscrit les 2.5/12° de la subvention due aux associations entre le 01/01/05 et le 15/03/05, date du retrait de la compétence petite enfance.

Madame le Maire dit qu'il faut voir ce qu'il se dira au prochain Conseil Communautaire dont la convocation est arriver par poste ce jour aux conseillers communautaires.

Monsieur LECLERCQ dit que ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Monsieur MONPERT dit qu'il est anormal qu'une communauté de communes ne réunisse pas son Conseil pour voter son budget primitif.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION DGE de 3° catégorie a)

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention DGE pour la 3 catégorie a) « Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs ou techniques » selon le détail ci-joint.

(le dossier complet est consultable en mairie).

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si ces travaux sont obligatoires.

Madame le Maire dit que si on considère qu'il ne faut rien faire pour le personnel technique comme par le passé, alors ces travaux ne sont pas obligatoires.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que si ces travaux sont nécessaires, alors il est normal de les faire.

Monsieur LUDWIG dit qu'il s'agit de remplacer des portes de garage.

Madame le Maire dit que les nouveaux vestiaires des ateliers seront inaugurés le 29 juin.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** ;

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DGE de 3° catégorie a

11/ DISSOLUTION DU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE

Madame le Maire expose au Conseil que, suite au courrier de Mme GAGLIARDI, Présidente du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Bois le Roi, Chartrettes et Samois, le contrôle de

légalité de la Sous-Préfecture de Fontainebleau demande à ce que la délibération de dissolution du syndicat précise comment sera réparti l'éventuel solde excédentaire et à qui seront dévolus les biens du syndicat (magnétophone, matériels divers, caméra...).

Lors de la réunion du 1^{er} juin dernier, le syndicat de gestion du collège a décidé de répartir le solde excédentaire au prorata du nombre d'élèves présents à la rentrée 2004/2005 soit :

Bois le Roi	339 élèves / 548	61.87%
Chartrettes	120 élèves / 548	21.89%
Samois	89 élèves / 548	16.24%

Madame le Maire dit qu'il serait souhaitable que les biens du syndicat soient dévolus en totalité et en propriété pleine et entière au Collège Denecourt.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que madame BARTHOT dit que c'est le Syndicat de Gestion du Collège qui a décidé cette dévolution.

Monsieur LECLERCQ dit que cette dévolution ne peut relever que d'une décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité ;**

Approuve la dévolution des biens du Syndicat de Gestion du Collège.

12/ AVANT PROJET DEFINITIF ET AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DES VESTIAIRES DU STADE LANGENARGEN

Madame le Maire rappelle que le Conseil a, par délibération du 18 mai 2004 approuvé le projet de construction de nouveaux vestiaires au stade pour un montant de travaux de 260 000€ HT hors frais, et, par délibération du 9 mars 2005, autorisé le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 900€ HT (35 760.40€ TTC).

Madame le Maire présente au Conseil l'Avant Projet Définitif pour un montant de 277 600€ HT ce qui porte les honoraires de la maîtrise d'œuvre à 31 924€ HT (38 181.10€ TTC).

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 8 juin 2005, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cet APD et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre qui dépasse de plus de 5% (6.77%) le montant des honoraires de base.

Monsieur LUDWIG dit que des douches n'étaient pas prévues à l'origine.

Monsieur MONPERT dit qu'il y en a 2 de plus, suite à la concertation avec les utilisateurs et que la concertation sert à ça.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité ;**

Approuve l'avant projet définitif et l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des vestiaires du stade Langenargen.

13/ JOURNEE DU PATRIMOINE

Madame le Maire expose que les Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2004 ont mis à l'honneur les talents bacots. Aussi, Madame le Maire propose au Conseil de reconduire les 17 et 18 septembre 2005 le projet :

« un dimanche, une œuvre, un jour ».

Cette action, inscrite dans le projet culturel « Bois le Roi, Ville d'Art » et s'adresse à tous les artistes amateurs.

Chaque artiste réalise, en extérieur, avec son matériel et sur le support de son choix, une œuvre dans la journée. Dix sites sont sélectionnés par la municipalité pour la réalisation de l'œuvre afin de permettre à un large public de suivre le travail des artistes.

Les œuvres seront exposées le soir. A l'occasion de l'accrochage, un prix sera remis par un jury.

Un panier repas sera proposé aux artistes participants.

Madame le Maire propose au Conseil de retenir le principe de cette manifestation et de fixer l'inscription à 10€ par artiste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Approuve cette manifestation, approuve le règlement intérieur et fixe le tarif à 10€ par artiste.

14/ ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

Madame le Maire informe le Conseil de l'opportunité qui se présente de procéder à l'acquisition d'œuvres d'art :

- Le tableau de Monsieur RESPILLAIRE « Ateliers communaux » qui a remporté le prix de la ville « un dimanche, une œuvre, un jour » en septembre 2004 pour la somme de 600€,
- Le tableau de Martine BILLOUX « les Puits de Bois le Roi » exposé au salon Art 2005 pour la somme de 80€.

Par ailleurs, madame le Maire informe le Conseil qu'au catalogue d'une vente aux enchères à Fontainebleau figure un tableau d'Aimé PERRET « La jeune gitane » évaluée entre 600€ et 800€,

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à faire l'acquisition de ces œuvres pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Autorise le Maire à faire l'acquisition de ces œuvres d'art pour le compte de la commune.

15/ QUESTIONS ECRITES ; INFORMATIONS DU MAIRE

1°) QUESTION ECRITE DE M. DECHERY Objet : Terrain de M. et Mme MARIE

Madame le Maire expose au Conseil que, suite au courrier de M. DECHERY, il convient d'apporter des précisions sur le fait que M. et Mme MARIE n'ont pu obtenir satisfaction à leur demande de rendre constructible leur terrain rue des Mariniers lors de l'élaboration du PLU.

Il en est de même pour le terrain de Mme MAFFEZZOLI, situé rue Auguste Frot.

Madame le Maire dit que la division a été faite en 1991 et non en 1993, donc avant le POS de 1992. Le terrain a perdu sa constructibilité du fait du POS de 1992. Ce n'est donc pas du fait du P.L.U. Par ailleurs, la DDE a donné un avis défavorable et la question reste à l'étude. Un rendez vous est pris avec un juriste spécialisé.

Monsieur DECHERY dit que cette spoliation est inacceptable. Or, l'esprit de la loi SRU qui prône la densification, soutient cette constructibilité.

Monsieur NIVERT dit que la recherche d'une solution réglementaire est en cours, et que la solution proposée par le commissaire enquêteur n'a pas reçu l'approbation de la DDE. Il y a peut-être une ouverture dans une modification partielle du PLU. Il faut pour cela trouver un moyen juridique pour y parvenir.

Monsieur DECHERY dit qu'il faut trouver une solution humaine.

Monsieur LUDWIG dit qu'il rejoint les positions de monsieur DECHERY pour rechercher une solution acceptable par les personnes.

2°) QUESTION ECRITE DE Mme BLAIS-PERRIN

Objet : Emploi

Madame le Maire expose au Conseil que, suite au courrier de Madame BLAIS-PERRIN, il convient d'apporter des précisions sur l'initiative des Maires du sud Seine et Marne et celles de la commune sur l'emploi.

Madame le Maire dit sa volonté de poursuivre l'action engagée dans le cadre du CCAS, et dit qu'elle délègue monsieur Claude ALEMANY à l'emploi.

Monsieur ALEMANY dit qu'il accepte cette délégation, qu'il souhaite poursuivre l'action de madame DELPORTE sans ostentexès ni fioriture, mais de manière pragmatique.

Monsieur ALEMANY fait un point sur la Structure d'Aide à l'Emploi (dossier remis aux conseillers, joint en annexe), qui a un rôle d'accompagnement des personnes en chômage. Le chômage en Seine et Marne est inférieur à la moyenne en Ile de France mais reste trop élevé.

Madame BLAIS-PERRIN remercie pour cette présentation, et dit qu'il faut une prise de conscience, qu'elle est en accord avec cette délégation, et qu'il faut des réponses écrites au courrier sur la marche pour l'emploi. Des choses se mettent en place et il semble opportun que la commune y participe.

Monsieur LUDWIG dit que lors de la dernière Journée d'Appel de Préparation à la Défense, une vingtaine de jeunes a apprécié l'action de proximité.

3°/ INFORMATION DU MAIRE : Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition de chacun des conseillers

Vestiaires et bureaux du service technique : inauguration le mercredi 29 juin à 12h

CLSH : ce sera à l'ordre du jour du 12/07/05.

Métra : Première pierre posée le 2/06/05

Place de la Gare : Réunion publique de concertation en mai avec les commerçants du marché, en juin avec les habitants. APD en cours.

Espace multiculturel : l'emplacement de cette réalisation sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil et la concertation avec les associations et la bibliothèque sera faite à partir de la rentrée de septembre.

- **SNCF** : Détérioration des conditions de transport annoncée en comité Intergare, soulignée au sein de la dernière réunion du Plan Local de Déplacement (PLD). De vieilles rames usées, retirées de la ligne D seront dédiées au transport Seine et Marnais !, ce seront des « wagons gris », comme ceux du train de 9h55, peu confortables et offrant moins de places aux voyageurs ! Une délégation des maires concernés se rendra prochainement auprès des autorités compétentes. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 23h10.

Prochain conseil municipal : Mardi 12 juillet, puisque le 13 sera le jour du traditionnel feu d'artifice de la Fête Nationale

PIECES ANNEXES

8° CLASSE (motion)

La preuve a été apportée aux services de l'Inspection Académique que le seuil de 211 enfants inscrits requis l'an dernier pour une ouverture de 8^{ème} classe à la maternelle est atteint.

Suite à la décision de l'Inspection d'Académie le 9 juin dernier de maintenir cette ouverture conditionnelle, les parents, les enseignants et le Conseil Municipal de Bois le Roi restent mobilisés.

Pour un service public de qualité, pour que l'intégration d'enfants en difficulté que nos enseignants ont choisi de pratiquer puisse se faire dans de bonnes conditions, nous réitérons notre demande d'ouverture ferme d'une 8^{ème} classe avant la fin de l'année scolaire 2004-2005.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commune de Bois le Roi, consciente du travail au quotidien des bénévoles et des salariés des associations s'engage à continuer de soutenir les structures d'accueil à la petite enfance et donc les services rendus à la population par les associations Paroles d'Enfant, Le Trait d'Union et Dessine moi un mouton.

En effet, la compétence petite enfance était du ressort de l'EPCI jusqu'au 15 mars 2005, elle est depuis communale. Il en résulte qu'il appartient à l'EPCI de régler 2,5/12^{ème} du coût de fonctionnement de ces structures, comprenant toutes les dépenses prises en compte lors du transfert de charge et approuvées par les assemblées délibérantes et il appartient à la commune d'en supporter les 9,5/12^{ème}.

Nous constatons que l'EPCI a refusé de verser les 150 000€ dus au titre des dépenses « petite enfance » de 2004, et en 2005 l'EPCI n'a fait aucun versement ni pour les dépenses de fonctionnement, ni pour les subventions à ces associations. L'EPCI n'a pas voté le budget primitif parce qu'il n'a pas été présenté au Conseil Communautaire. Le budget est encore à l'étude à la CRC.

Nous constatons qu'en conséquence les structures petite enfance n'ont aucune garantie de versement à ce jour de la part de l'EPCI. Il est du devoir de la commune de garantir la bonne continuation de l'accueil de la petite enfance et donc de garantir les financements nécessaires au fonctionnement des associations.

Madame le Maire propose de voter la totalité des subventions utiles pour l'année 2005 afin de donner à ces associations les garanties nécessaires et indispensables à la poursuite de leurs activités, et d'autoriser dans un premier temps le versement des 9,5/12^{ème}, sachant que le versement des 2,5/12^{ème} ne sera effectué que si à la date du 15/10/05 l'EPCI n'est pas revenu à un fonctionnement normal et fait preuve des mêmes carences qu'en 2004.

Madame le Maire délègue à l'emploi Monsieur Claude Alemany afin de poursuivre et développer l'action en septembre 2004 à l'initiative du CCAS, au travers de la Structure Accueil Emploi (SAE).

Placée sous l'égide du CCAS, cette structure fédère au niveau local les compétences des services publics (ANPE et ASSEDIC) et de trois associations impliquées dans l'aide aux demandeurs d'emploi dans leur quête de retour à une activité. La crédibilité de la structure mise en place a été consacrée par l'attribution de subventions du Fond de Solidarité Européen (FSE). Bois le Roi est une des deux communes remarquées pour son action en faveur des demandeurs d'emploi.

Le rapport des 6 premiers mois d'activité de SAE est présenté. La commune met à disposition des associations, au travers du CCAS, une salle multi-usage pour les rencontres avec les demandeurs d'emploi.

Le bilan est actuellement de 45 personnes accueillies depuis la mise en place de la structure sur un total de 160 demandeurs officiels. 18 d'entre elles ont été dirigées vers Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), 5 vers le Club des Cadres et Entrepreneurs 77 (CCE 77), 6 ont reçus des propositions de Partage 77 (missions de travail). 16 personnes ont décliné toute offre d'aide. Seulement 12 sont actuellement suivies.

Les résultats, bien qu'encourageants, montrent le besoin d'aborder avec beaucoup d'humilité et de diplomatie les personnes potentiellement ciblées. Les réactions sont souvent de défiance car le chômage touche les personnes au plus profond de leur être et certaines pudeurs se font jour. Il ne faut pas nier le fait d'une certaine résignation des plus de 50 ans. Seules quelques personnes ne semblent pas en recherche active. Elles constituent un épiphénomène.

L'analyse de la structure de notre chômage local fait ressortir une forte proportion de cadres et assimilés dont le niveau de connaissances intègre l'usage confortable d'Internet et des nouvelles technologies. Ces personnes ont souvent un réseau de connaissances qui laisse supposer un retour rapide à l'emploi. La perception peut cependant être fautive et le temps ne travaille pas pour elles. L'approche de ces personnes est peu aisée et nous impose de nous « vendre » au préalable. L'offre locale n'est généralement pas adaptée à leur situation et il est nécessaire de favoriser la recherche sur des bassins d'emploi tels Paris, Evry, Marne la Vallée etc...

La Mairie offre des possibilités matérielles sans coût réel car nous sommes équipés en PC et en liaisons à haut débit (ADSL). Le Tambour de Ville existe en tant que lien entre bacots. Il doit persévérer dans la description des services proposés et la finalité des actions afin de dissiper toute mauvaise interprétation d'ingérence et d'inquisition supplémentaire par rapport à l'ANPE et l'ASSEDIC.

Des pistes nouvelles pourraient être explorées pour améliorer le service et impliquer les bacottes et les bacots dans cette quête à l'emploi.

- Bourse à l'emploi alimentée par les bacots travaillant dans des entreprises dont certaines recrutent. Ceci agirait comme autant de moteurs de recherche sur l'Internet.
- Petites annonces utilisant le Tambour de Ville selon un schéma à définir.
- Contacts privilégiés avec les entreprises, les bassins d'emplois, les organismes dédiés en tous genres afin de crédibiliser l'action du SAE et mettre en place un lien bidirectionnel d'information entre les acteurs du milieu économique et le SAE.

Ainsi donc, loin des effets médiatiques, une structure travaille dans le concret pour aider ceux d'entre nous qui subissent un revers que l'on espère passer.